

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

SECRETARIAT GENERAL

Service de l'Urbanisme
et du Cadre de Vie

ARRETE PREFECTORAL

prescrivant une enquête publique d'un mois
sur la demande d'autorisation présentée par
la Société ROHM and HAAS FRANCE à LAUTERBOURG,
concernant une modification du procédé de
fabrication des résines anioniques et un
stockage d'acide chlorosulfonique

LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU BAS-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 et le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 relatifs à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- VU le décret n° 53-577 du 20 mai 1953 modifié fixant la nomenclature des installations classées ;
- VU les arrêtés préfectoraux des 16 juillet 1958, 29 juillet 1959, 16 juillet 1960, 19 mai 1961, 7 mai 1965, 22 juin 1967, 7 décembre 1967, 6 juillet 1970, 15 novembre 1971, 11 avril 1973, 4 avril 1974, 14 avril 1976, 16 décembre 1976, 1er décembre 1978, 14 juin 1979, 3 octobre 1979, 29 août 1985, 26 janvier 1987 et 12 janvier 1989, autorisant et réglementant les unités de fabrication de l'usine ROHM & HAAS France de LAUTERBOURG ;
- VU la demande d'autorisation en date du 29 septembre 1988 présentée par la Société ROHM & HAAS France SA, dont le siège social est La Tour de Lyon 185, rue de Bercy - 75579 PARIS CEDEX 12, concernant dans son usine de LAUTERBOURG, une modification du procédé de fabrication des résines anioniques et un stockage d'acide chlorosulfonique ;
- VU la décision en date du 6 décembre 1988 du Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG portant désignation de M. Louis MORGAT, demeurant 26, rue des Carmes à 67100 STRASBOURG, en qualité de commissaire-enquêteur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,

A R R E T E

Article 1er -

Une enquête publique d'un mois est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la Société ROHM & HAAS France, concernant dans son usine de LAUTERBOURG, une modification du procédé de fabrication des résines anioniques et un stockage d'acide chlorosulfonique.

Article 2 -

Le dossier relatif à cette demande, comprenant notamment une étude d'impact et une étude des dangers, sera déposé du 22 février au 23 mars 1989 inclus à la mairie de LAUTERBOURG, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00), et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser, par écrit, au maire ou au commissaire-enquêteur.

Article 3 -

M. Louis MORGAT, commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public à la Mairie de LAUTERBOURG, aux jours et heures suivants

- le mercredi 22 février 1989 de 9 h 00 à 12 h 00
- le lundi 27 février 1989 de 15 h 00 à 18 h 00
- le lundi 6 mars 1989 de 15 h 00 à 18 h 00
- le lundi 13 mars 1989 de 15 h 00 à 18 h 00
- le jeudi 23 mars 1989 de 15 h 00 à 18 h 00.

Article 4 -

Un avis annonçant l'enquête sera affiché à la mairie de LAUTERBOURG, ainsi que dans le voisinage des installations concernées, dans un rayon de 2 kms.

Article 5 -

Après la clôture de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant le dossier de demande d'autorisation, le registre d'enquête publique, les observations adressées par écrit pendant la durée de l'enquête, le mémoire en réponse de la société requérante et le certificat d'affichage du Maire de LAUTERBOURG, sera renvoyé à la Préfecture du Bas-Rhin par le commissaire-enquêteur.

.../...

Article 6 -

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
le Maire de LAUTERBOURG
et le commissaire-enquêteur désigné,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 17 JAN. 1989

POUR AMPLIATION
P. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
Le Chef de bureau



Corinne BAECHLER,



LE PREFET
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,



François LEONELLI